

Procès-verbal de la séance du Comité des directions de services de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs, tenue à son siège social situé au 55, rue Court, Granby, lundi 17 février 2020.

À la suite de l'adoption de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire* effective au 8 février 2020 et en vertu de l'article 299 de cette même loi, le directeur général, Monsieur Eric Racine assume les fonctions que la loi attribuait au conseil des commissaires et aux commissaires du 9 février 2020 au 15 juin 2020.

Sont présents, Mesdames et Messieurs:

Eric Racine	Directeur général
Carl Morissette	Directeur général adjoint
Katia Lavallée	Directrice générale adjointe
Véronique Barbeau	Secrétaire générale intérimaire
Mario Beauvais	Directeur, service des ressources matérielles - projets
François Bergeron	Directeur, service des ressources matérielles - opérations
Anick Hétu	Directrice, affaires corporatives
Pascale Lapierre	Directrice, service des ressources humaines
François St-Amand	Directeur, technologies de l'information

Directions absentes:

Lynda Bonneau	Directrice, services éducatifs
Nathalie Paré	Directrice, service des ressources financières

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Eric Racine, directeur général, ouvre la rencontre.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est présenté aux directions de services.

Le point 4.4 *Programme d'aide aux employés* est reporté à la prochaine rencontre.

Monsieur Eric Racine, directeur général adopte l'ordre du jour.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 RENCONTRE DU COMITÉ DES DIRECTIONS DE SERVICE

Étant donné qu'il s'agit de la première rencontre du comité des directions de services après l'adoption de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire*, aucun procès-verbal n'est soumis pour adoption.

3.2 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Aucun suivi.

4. POINTS DE DÉCISIONS

4.1 SERVICE D'INSPECTION ET D'ENTRETIEN DES SYSTÈMES D'ALARME ET DE DÉTECTION DES INCENDIES

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de loi – *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* effective au 8 février 2020;

PT1920-001

PT1920-002

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de l'article 298 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* stipulant la fin du mandat des commissaires;

CONSIDÉRANT l'article 299 de cette même loi qui mandate le Directeur général d'une commission scolaire francophone à assumer les fonctions que la loi attribuait au conseil des commissaires et aux commissaires du 9 février 2020 au 15 juin 2020;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 298 de ladite loi qui prévoit que le directeur général peut consulter le comité-conseil;

CONSIDÉRANT les discussions tenues lors de la rencontre du comité des directions de services le 17 février 2020;

CONSIDÉRANT le besoin de services d'inspection et d'entretien des systèmes d'alarme et de détection des incendies ;

36-10-02-001
36-10-02-002

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public fait, l'ouverture, l'analyse et la recommandation ;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres fondé sur une adjudication selon le prix le plus bas, conformément aux règles de la Loi sur les contrats des organismes publics et des règlements en découlant sur les contrats de services ;

Il est donc résolu le 17 février 2020, par le Directeur général

D'OCTROYER au seul soumissionnaire ayant déposé une soumission admissible et conforme, l'entrepreneur Alarme Supérieur Sécurité Incendie inc. de la ville de Farnham le contrat de services de services d'inspection et d'entretien des systèmes d'alarme et de détection des incendies pour la Commission scolaire du Val-des-Cerfs au montant avant taxes de 372 895 \$.

Monsieur Eric Racine, directeur général adopte la résolution.

PT1920-003

4.2 **PROLONGATION DU CONTRAT 16-061 – SERVICE DE RACCORDEMENT DES SYSTÈMES D'ALARME INTRUSION ET INCENDIE À UNE CENTRALE DE SURVEILLANCE ET SERVICE DE RÉPONSE AUX ALARMES**

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de loi – *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* effective au 8 février 2020;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de l'article 298 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* stipulant la fin du mandat des commissaires;

CONSIDÉRANT l'article 299 de cette même loi qui mandate le Directeur général d'une commission scolaire francophone à assumer les fonctions que la loi attribuait au conseil des commissaires et aux commissaires du 9 février 2020 au 15 juin 2020;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 298 de ladite loi qui prévoit que le directeur général peut consulter le comité-conseil;

CONSIDÉRANT les discussions tenues lors de la rencontre du comité des directions de services le 17 février 2020;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres initial correspondant à la résolution n° 11CE1617-019 se terminait le 31 janvier 2020 ;

CONSIDÉRANT le retard dans la production de l'appel d'offres ;

CONSIDÉRANT le besoin de services de raccordement des systèmes d'alarme intrusion et incendie à une centrale de surveillance et d'un service de réponses aux alarmes pour la période du 1^{er} février 2020 au 29 février 2020 inclusivement ;

CONSIDÉRANT l'ouverture de l'appel d'offres fait le 30 janvier 2020 pour le nouveau mandat débutant le 1^{er} mars 2020 pour les services de raccordement des systèmes d'alarme intrusion et incendie à une centrale de surveillance et d'un service de réponses aux alarmes ;

Il est donc résolu le 17 février 2020, par le Directeur général

D'AUTORISER la prolongation du contrat 16-061 concernant la résolution n° 11CE1617-019 à l'entrepreneur Alarmex inc., de Saint-Jean-sur-Richelieu, du contrat de services pour le raccordement des systèmes d'alarme intrusion et incendie à une centrale de surveillance et le service de réponses aux alarmes pour la Commission scolaire du Val-des-Cerfs au montant maximal de 1500\$ avant taxes.

Monsieur Eric Racine, directeur général adopte la résolution.

PT1920-004

4.3 **SERVICES DE RACCORDEMENT DES SYSTÈMES D'ALARME INTRUSION ET INCENDIE À UNE CENTRALE DE SURVEILLANCE ET SERVICE DE RÉPONSE AUX ALARMES**

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de loi – *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* effective au 8 février 2020;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de l'article 298 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* stipulant la fin du mandat des commissaires;

CONSIDÉRANT l'article 299 de cette même loi qui mandate le Directeur général d'une commission scolaire francophone à assumer les fonctions que la loi attribuait au conseil des commissaires et aux commissaires du 9 février 2020 au 15 juin 2020;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 298 de ladite loi qui prévoit que le directeur général peut consulter le comité-conseil;

CONSIDÉRANT les discussions tenues lors de la rencontre du comité des directions de services le 17 février 2020;

CONSIDÉRANT le besoin de services de raccordement des systèmes d'alarme intrusion et incendie à une centrale de surveillance et d'un service de réponses aux alarmes ;

36-10-02-003

36-10-02-004

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public fait, l'ouverture, l'analyse des soumissions et la recommandation;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres fondé sur une adjudication selon le prix le plus bas, conformément aux règles de la Loi sur les contrats des organismes publics et des règlements en découlant sur les contrats de services ;

Il est donc résolu le 17 février 2020, par le Directeur général

D'OCTROYER au seul soumissionnaire ayant déposé une soumission admissible et conforme, l'entrepreneur Groupe Alarma inc. de St-Jean-sur-Richelieu, le contrat de services d'inspection et d'entretien des systèmes d'alarme et de détection des incendies pour la Commission scolaire du Val-des-Cerfs au montant avant taxes de 103 240\$ à compter du 1^{er} mars 2020, pour une durée de 3 ans.

Monsieur Eric Racine, directeur général adopte la résolution.

4.4 **PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS**

Ce point est reporté à la prochaine rencontre.

PT1920-005

4.5 ACHAT DE TABLEAUX SCOLAIRE – ADHÉSION APPEL D’OFFRES REGROUPÉS

CONSIDÉRANT l’adoption du projet de loi – *Loi modifiant principalement la Loi sur l’instruction publique relativement à l’organisation et à la gouvernance scolaires* effective au 8 février 2020;

CONSIDÉRANT l’entrée en vigueur de l’article 298 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l’instruction publique relativement à l’organisation et à la gouvernance scolaires* stipulant la fin du mandat des commissaires;

CONSIDÉRANT l’article 299 de cette même loi qui mandate le Directeur général d’une commission scolaire francophone à assumer les fonctions que la loi attribuait au conseil des commissaires et aux commissaires du 9 février 2020 au 15 juin 2020;

CONSIDÉRANT qu’en vertu de l’article 298 de ladite loi qui prévoit que le directeur général peut consulter le comité-conseil;

CONSIDÉRANT les discussions tenues lors de la rencontre du comité des directions de services le 17 février 2020;

CONSIDÉRANT le fait que le contrat pour l’achat regroupé pour ce dossier vient à échéance et qu’il est nécessaire de procéder à des appels d’offres afin de les renouveler ;

CONSIDÉRANT que plusieurs commissions scolaires de l’Estrie et de la Montérégie se sont regroupées de façon informelle au sein d’un regroupement d’achat nommé le Comité des achats regroupés de l’Estrie et de la Montérégie (CARME), afin que l’une ou l’autre des commissions scolaires membres procède, au besoin, à un appel d’offres regroupé, au nom de toutes les commissions scolaires qui lui auront donné un mandat à cet effet ;

CONSIDÉRANT que le Vérificateur général du Québec identifie le processus d’achats regroupés comme une initiative facilitant la réalisation d’économies, tel que mentionné dans son rapport 2010-2011 traitant des frais d’administration des commissions scolaires ;

CONSIDÉRANT la *Politique relative à l’octroi des contrats et à la gestion contractuelle* de la Commission scolaire qui favorise les achats regroupés de biens et de services chaque fois que cela s’avère possible et bénéfique pour la Commission scolaire ;

CONSIDÉRANT qu’il est dans l’intérêt de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs de participer à un appel d’offres regroupé pour l’achat de ces dossiers puisque cela lui permettra de faire des économies ;

Il est donc résolu le 17 février 2020, par le Directeur général

D’AUTORISER que la Commission scolaire du Val-des-Cerfs participe au regroupement d’achats pour l’achat de tableaux scolaires pour une durée maximale de trois (3) ans, du 1^{er} mars 2020 au 28 février 2023 ;

D’AUTORISER la Commission scolaire des Patriotes de procéder à un appel d’offres public regroupé d’une durée de 3 ans selon le mode d’adjudication d’un contrat à commandes conclu avec plusieurs fournisseurs pour le dossier des tableaux scolaires # 112023 ;

D’AUTORISER le directeur général ou le directeur des ressources matérielles à signer le contrat à intervenir avec l’adjudicataire choisi tel que décrit dans la *Gouvernance par politiques axées sur les résultats*.

Monsieur Eric Racine, directeur général adopte la résolution.

PT1920-006

4.6 RÉFECTION DES FENÊTRES PHASE II – ÉCOLE SAINT-ROMUALD

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de loi – *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires effective au 8 février 2020*;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de l'article 298 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* stipulant la fin du mandat des commissaires;

CONSIDÉRANT l'article 299 de cette même loi qui mandate le Directeur général d'une commission scolaire francophone à assumer les fonctions que la loi attribuait au conseil des commissaires et aux commissaires du 9 février 2020 au 15 juin 2020;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 298 de ladite loi qui prévoit que le directeur général peut consulter le comité-conseil;

CONSIDÉRANT les discussions tenues lors de la rencontre du comité des directions de services le 17 février 2020;

CONSIDÉRANT le besoin de faire la réfection des fenêtres phase II à l'école de Saint-Romuald ;

CONSIDÉRANT la disponibilité budgétaire à la mesure « Maintien des bâtiments (50621) » ;

36-10-02-005
36-10-02-006

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public fait, l'ouverture, l'analyse et la recommandation ;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres fondé sur une adjudication selon le prix le plus bas, conformément aux règles de la Loi sur les contrats des organismes publics et des règlements en découlant sur les contrats de construction ;

CONSIDÉRANT que les travaux devront se terminer pour septembre 2020 ;

Il est donc résolu le 17 février 2020, par le Directeur général

D'OCTROYER le contrat de construction pour la réfection des fenêtre phase II à l'école Saint-Romuald, à l'entrepreneur Constructions J. Boulais inc. de la ville de St-Jean-sur Richelieu, pour un montant de 526 492.00\$ avant taxes conformément aux documents déposés.

Monsieur Eric Racine, directeur général adopte la résolution.

PT1920-007

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités,

Monsieur Eric Racine, directeur général clos la rencontre à 11 h 00.

 Directeur général

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

 Secrétaire générale

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"